

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

PLAN BOIS-ÉNERGIE & DÉVELOPPEMENT RURAL

FRANCIS FLAHAUX

Fondation Rurale de Wallonie

Ce 3 mai 2001, les Ministres Happart et Daras, respectivement en charge des forêts et de l'énergie, ont signé un protocole d'accord relatif au Plan Bois-Énergie & Développement Rural en Wallonie. Initié par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), ce projet devrait aboutir à la mise en place de quatre ou cinq projets pilotes de valorisation énergétique des sous-produits forestiers et bois.

La FRW (Fondation Rurale de Wallonie) est une institution privée reconnue d'utilité publique dont les activités visent le développement des communes rurales. Les trois grandes missions qui lui sont attribuées dans ce cadre, par la Région wallonne, sont :

- ◆ l'information et l'accompagnement des communes pour leurs opérations de développement rural ;
- ◆ le rôle d'interface internationale en matière de développement rural ;
- ◆ la fonction de centre de ressources et d'expertise du milieu rural.

La FRW a tiré les éléments de base de sa réflexion en faveur du bois-énergie à partir de son expérience de terrain et

des constats qu'elle en fait. Parmi ces constats, on notera essentiellement :

- ◆ la volonté de renforcer ou de créer des emplois en milieu rural ;
- ◆ le souhait de valoriser au mieux les ressources locales (bois, savoir-faire, etc.) tout en créant des plus-values locales ;
- ◆ le manque relatif d'initiatives des communes en matière forestière...

On notera aussi une attention de plus en plus forte des communes et de leur population en faveur des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Bref, une attention plus marquée en faveur d'un développement durable.

Recherche de solutions

Le tableau étant dressé, nous avons imaginé et approfondi une série de pistes permettant de répondre à ces attentes. Nous avons aussi été voir à l'étranger ce qui pouvait se faire en matière de valorisation forestière. C'est lors du 2^{ème} salon international du bois-énergie de Lons-le-Saunier (dans le Jura), en avril 2000, que le déclic s'est produit (l'idée de départ pouvait se traduire en projet).

Le constat était clair. Des solutions existent, elles fonctionnent avec succès à l'étranger, elles semblent transposables et répondent à nos objectifs





Totalisant 15 000 km en région wallonne, les haies pourraient jouer un rôle majeur dans l'approvisionnement en bois-énergie.

© FRW

des acteurs déjà confirmés des secteurs « bois » et « énergie ».

En octobre 2000, afin de renforcer la perception et la portée du projet ainsi que la cohésion entre les futurs partenaires du plan, la FRW a aussi organisé, avec l'aide de Monsieur le Ministre Daras, un court séjour d'étude à Vesoul en Haute-Saône, haut lieu du bois-énergie... C'était manifestement suffisant pour convaincre tout le monde de poursuivre l'idée et de la transformer en projet : le Plan Bois-Énergie & Développement Rural.

UN PLAN EN TROIS ANS : SES OBJECTIFS, POURQUOI ? POUR QUI ?

À long terme et de façon à notamment répondre à des objectifs européens et wallons en matière énergétique et environnementale, notre objectif est de favoriser la mise en place d'une filière du bois-énergie.

Dans cette perspective, le PBE & DR sera donc, durant ces trois prochaines années, le moyen d'atteindre cet objectif en mettant notamment en place les premiers maillons technologiques de cette filière et en assurant la synergie nécessaire entre les différents partenaires institutionnels et professionnels du secteur.

Pratiquement, le PBE & DR vise la mise en place d'une série de projets fonctionnels de chaufferies automatiques au bois ou d'autres technologies adaptées de valorisation énergétique du bois dans des communes wallonnes.

Pourquoi le bois-énergie ?

Raisons de politiques environnementales

Que ce soit au niveau wallon (Contrat d'Avenir), européen (Livre Blanc) ou mondial (Conférences de Rio, Kyoto...), la prise en compte des problématiques environnementales, et notamment climatiques, impose de réagir de façon cohérente en matière d'utilisation rationnelle de l'Énergie, de production d'énergies (renouvelables) et de réduction des gaz à effet de serre.

À ce titre, le bois qui est une source renouvelable d'énergie dont la Wallo-

nie est bien pourvue, mérite toute notre attention. De plus, sa combustion ne participe que très peu à la production de gaz à effet de serre.

Raisons économiques

La forêt qui est déjà, dans certains cas, une source importante de revenus pour les communes peut encore voir son importance économique s'accroître grâce à la valorisation énergétique de ses produits les moins nobles : bois de premières éclaircies, taillis, houppiers... voire encore les produits connexes des industries de la première transformation (copeaux, dosses, délignures, sciures...).

L'intérêt financier pour les communes se marque aussi au niveau de certaines factures sylvicoles et bien sûr énergétiques.

Enfin, et ce n'est pas négligeable, opter pour le bois-énergie et le développement de sa filière, c'est opter pour un créneau générateur d'emplois. En comparaison avec certaines énergies fossiles, on constate un nombre plus élevé d'emplois par tonne équivalent pétrole consommée pour le bois que pour le pétrole ou le gaz naturel (bois-énergie : 4 à 5 emplois créés par 1 000 tonnes équivalent pétrole consommées contre 1,4 et 1,2 pour le pétrole et le gaz).

Par rapport à d'autres formes d'énergies vertes, le bois est aussi davantage générateur d'emplois... notamment en milieu rural.

Le bois-énergie est donc un choix délibéré en fonction de son influence sur le développement des régions et des activités rurales.

Pourquoi les chaufferies automatiques ?

L'expérience française montre que le développement d'une filière bois-énergie peut globalement s'envisager de deux façons différentes :

- ◆ La première consiste à initier, par exemple, des grosses chaufferies urbaines et à créer, de toutes pièces, le mécanisme d'approvisionnement en combustible. Cette approche, mis à part un choix politique local, repose essentiellement sur un partenariat avec le privé

fondamentaux : renforcer l'économie locale en créant emplois et plus-values. Elles s'inscrivent dans une démarche de développement durable...

C'est dans le cadre de sa mission d'expertise, en s'appuyant sur ces constats, que la FRW a imaginé les bases du futur Plan Bois-Énergie & Développement Rural (PBE & DR). La proposition de la FRW a trouvé un écho favorable auprès des Cabinets des Ministres Daras et Happart, mais aussi auprès des techniciens de la Division de la Nature et des Forêts, de la Division de l'Énergie, de l'Équipe Régionale Biomasse Énergie et de l'Institut Wallon, tous



Les Ministres José Happart et José Daras ont signé le 3 mai dernier à Spa le protocole d'accord mettant en place le Plan Bois-Énergie & Développement Rural.

pour l'approvisionnement et la maintenance ; les petits projets devant venir se créer dans le sillage de ces gros projets ;

- ◆ La seconde solution consiste à partir de petits projets locaux, au niveau d'entités (les communes) autonomes tant en matière d'approvisionnement, que de maintenance... Ce qui a surtout l'avantage de favoriser un développement endogène.

Dans ce contexte, la technologie des chaufferies automatiques au bois est

déjà parfaitement rodée et répond correctement aux capacités techniques des communes. D'autres technologies peuvent cependant être mises en œuvre en fonction d'objectifs locaux plus spécifiques (chaufferie manuelle, unité de cogénération...).

Pourquoi les communes ?

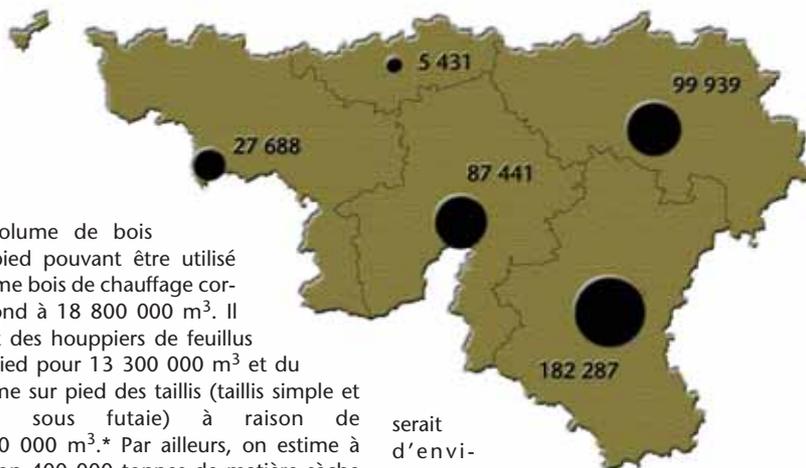
Ne nous en cachons pas, la difficulté de toutes filières est de pouvoir faire fonctionner, sans grippage, tous les maillons de la chaîne.

En matière de bois-énergie, la principale difficulté, c'est l'approvisionnement. Dès lors, le choix d'opérateurs tels que les communes repose sur le pragmatisme. La commune en disposant, du moins pour partie, de ses propres bois, peut déjà s'assurer une autonomie en matière de ressource.

Elle peut aussi, de façon délibérée, faire le choix de la manière dont cette matière première sera mobilisée : par ses ouvriers, par des entreprises locales, par des agriculteurs ou par du personnel engagé à cet effet...

Enfin, comme les communes gèrent des bâtiments conséquents et fréquentés, les choix technologiques en matière énergétique peuvent y prendre une place importante et visible aux yeux de l'opinion publique. C'est donc un opérateur idéal pour amorcer la sensibilisation d'un public plus large en faveur d'énergies et de comportements nouveaux...

POTENTIEL ANNUEL DE RÉSIDUS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE EN WALLONIE (d'après Erbe, conférence de presse du 3 mai 2001)



Le volume de bois sur pied pouvant être utilisé comme bois de chauffage correspond à 18 800 000 m³. Il s'agit des houppiers de feuillus sur pied pour 13 300 000 m³ et du volume sur pied des taillis (taillis simple et taillis sous futaie) à raison de 5 500 000 m³.* Par ailleurs, on estime à environ 400 000 tonnes de matière sèche le potentiel de résidus d'exploitation forestière produit annuellement en Wallonie.

On estime d'autre part la longueur totale de haies en Région wallonne à environ 15 000 km. D'après diverses études, la productivité moyenne se situerait aux alentours de 3 tonnes de matière sèche par kilomètre de haie et par an. Sur cette base, la production moyenne en région wallonne

serait d'environ 45 000 tonnes de matière sèche par an. Il est important de souligner que ces résultats doivent être considérés comme des ordres de grandeur et que des recherches supplémentaires devraient permettre d'affiner ces estimations.

* d'après l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie.

DÉROULEMENT DES ACTIONS PRÉVUES

Pour la mise en œuvre de projets

La première étape consiste en l'information et la sensibilisation des communes au bois-énergie et à l'utilisation rationnelle de l'énergie... Elles se feront au cours de séances d'information aux Collèges ou aux Conseils Communaux qui en auront fait la demande auprès de la Fondation Rurale de Wallonie.

Des commissions communales telles que les Commissions Locales de Développement Rural, les Commissions Consultatives d'Aménagement du Ter-

ritoire ou encore des commissions environnement... pourront également être associées à ces informations. C'est la Fondation Rurale de Wallonie qui se chargera de ce travail préparatoire de sensibilisation des communes, notamment grâce à l'appui de ses 7 bureaux régionaux répartis dans toute la Wallonie.

Dans une deuxième étape, en cas d'intérêt marqué du pouvoir communal et d'un potentiel, *a priori*, raisonnable de voir se développer rapidement un projet concret, la commune pourra faire appel, via la FRW, aux opérateurs techniques que sont l'Équipe Régionale Biomasse Énergie (ERBE) et l'Institut Wallon (IW). Ils réaliseront une pré-étude de faisabilité incluant les volets d'évaluation des « ressources », des « besoins énergétiques et techniques » et d'« utilisation rationnelle de l'énergie » (URE).

L'étape suivante représente un pas décisif : c'est celle du principe de réaliser le projet. La commune peut évidemment s'appuyer sur les conclusions de la pré-étude mais il est encore indispensable d'affiner l'étude préalable au niveau notamment des instal-

lations de chaufferie et éventuellement des réseaux de chaleur... L'aboutissement est la réalisation des travaux et la mise en service.

Pour cette dernière étape, comme pour les précédentes, la commune pourra évidemment compter sur l'assistance des partenaires administratifs (Direction Générale de l'Agriculture, Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie, Division de la Nature et des Forêts...) et techniques (Institut Wallon, Équipe Régionale Biomasse Énergie, Fondation Rurale de Wallonie...) pour l'aider à concrétiser son projet.

Pour le développement de la filière...

La poursuite d'une action en faveur du bois-énergie et le développement d'une filière ne peuvent s'envisager que sur base d'une évaluation et éventuellement d'une évolution de l'approche initiale mise en œuvre dans le PBE & DR. C'est pourquoi, l'accompagnement du Plan se fera par le biais de deux comités.

L'un, restreint et dit « de pilotage ». Il suivra le déroulement du Plan au jour le jour.

L'autre, plus largement ouvert aux partenaires actuels et à venir du Plan, et dit « technique ». Il évaluera le Plan et son potentiel de poursuite, notamment en fonction des évolutions politiques, fiscales ou technologiques... mais aussi en fonction de l'évolution des besoins et de la perception de tels projets par le grand public.

CONCLUSIONS

Après toutes ces bonnes raisons de voir un plan bois-énergie et développement rural voir le jour en Wallonie, il ne nous reste plus qu'à lever les freins psychologiques permettant d'initier les premiers projets. Nous nous y attelons. ■

FRANCIS FLAHAUX
Fondation Rurale de Wallonie
Rue du Carmel, 1
6900 Marloie



Rue de Maizeret, 148
B-5101 LOYERS (Namur)
tél. : 081 40 38 58 - fax : 081 40 38 70

ÉQUIPEMENT & MATÉRIEL DE SYLVICULTURE

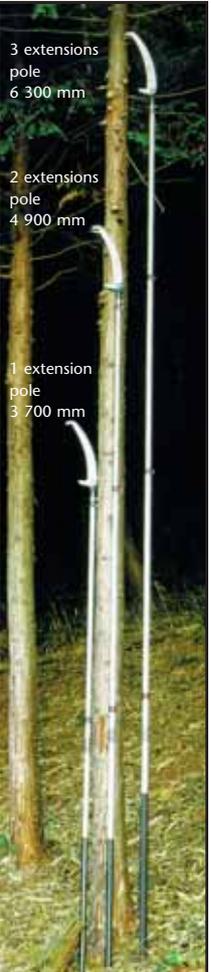
Produisez du bois de valeur : taillez et élaguez à temps avec un matériel de qualité !

- Scies égoïnes sur perches télescopiques **HAYAUCHI** pour élagage jusqu'à 8 mètres
- Scies égoïnes, sécateurs, coupe-branches **FELCO**, **SILKY...**, scies emmanchées **ERGOSCHNITT**
- Sécateurs électriques portatifs autonomes pour taille de formation et travaux d'élagage, **FELCOtronic**, **ELECTROCOUP**, le sécateur receveur pour une coupe jusqu'à 50 mm
- Scies circulaires portatives pour élagage de résineux





NOUVEAU
RECEVEUR ELECTROCOUP
Capacité : 60mm
ADAPTABLE SUR ENSEMBLE F3002



3 extensions pole 6 300 mm
2 extensions pole 4 900 mm
1 extension pole 3 700 mm

- Tronçonneuses et sécateurs sur perches télescopiques à moteur 2 temps, alimentation hydraulique, pneumatique, matériel portatif et autonome pour élagage jusqu'à 7 mètres
- Equipements de sécurité **KOMET** pour élagueurs grimpeurs : harnais, griffes, longues armées, cordages, mousquetons...
- Echelles tyroliennes à montant central, composées de sections assemblables de 1,25 m pour hauteur adaptable et transport aisé
- Dispositifs d'ascension pour élagage en hauteur **LE GRIMPEUR**